

L'attentat du 6 avril 1994 à Kigali, missile SAM 16 ou boomerang ?

Une réponse de Jacques Morel à Stephen Smith, *Libération*,
Jacques Morel¹, 23 janvier 2012.

L'avion du Président rwandais Habyarimana aurait été abattu le 6 avril 1994 par des missiles tirés depuis le camp des Forces armées rwandaises (FAR), selon les experts des juges Trévidic et Poux.² Faut-il en déduire que les auteurs de cet attentat sont des membres des FAR ?

Oui, car il était impossible pour un commando du Front patriotique rwandais (FPR) d'aller à Kanombe sans se faire repérer. Dans cette zone se trouvaient l'aéroport, le camp militaire et la résidence du président. Le FPR ne contrôlait pas cette zone ni celle de Masaka, comme Paul Barril l'a fait croire.³ Le bataillon FPR présent à Kigali était étroitement surveillé, non seulement par les Casques-bleus de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), mais aussi par les milices hutu. Depuis le 5 avril, le camp militaire était sur pied de guerre. La veille au soir la patrouille Roulet-Teyssier de la MINUAR avait été empêchée d'atteindre la propriété Habyarimana, « *tout le quartier était bouclé* » et l'entrée du camp de Kanombe lui avait été interdite, les FAR ayant « *installé un canon et placé en faction des soldats armés de mitrailleuses.* »⁴ La sécurité d'Habyarimana était d'autant plus renforcée que, selon sa famille, il était menacé de mort.⁵

Les tireurs devaient être en place depuis 17 h, heure initialement prévue pour le retour de l'avion.⁶ Comment un commando FPR aurait-il pu ne pas être repéré de 17 h, où il fait encore jour, à 20 h 30 ? Qu'il se soit trouvé hors du camp, le long de sa clôture, importe peu. Il ne pouvait pas se placer n'importe où. Pour abattre un avion avec un missile guidé par un détecteur de rayons infrarouges, il faut que l'avion soit visible pendant environ 1 minute 30 afin de pouvoir l'« accrocher » et tirer le missile sous un angle convenable. L'avion devait être attaqué sous un angle compris entre 45 et 135 degrés. L'image infrarouge de l'avion étant faible de face (0°) ou trop atténuée par les gaz à l'arrière (180°). Il fallait aussi pouvoir reconnaître l'avion le distinguer du C 130 belge et du Beechcraft burundais. Probablement le moyen le plus sûr de nuit était-t-il d'écouter les communications radio entre l'avion et la tour de contrôle.

La mission accomplie, le commando devait se replier sans se faire prendre. Il y eut une fusillade aussitôt après le crash. Au dire du commandant Grégoire de Saint-Quentin, c'était « *la garde présidentielle qui s'était mise à tirer en l'air, sans doute en direction de l'endroit d'où étaient partis les missiles.* » A-t-on relevé des cadavres de membres du FPR ? Aucun. En revanche, un adjudant-chef de gendarmerie, le Français René Maïer, a été tué « *vers 21 h* » à Kigali ce 6 avril, à en croire le certificat établi par un médecin militaire, Michel Thomas, médecin-chef des EFAO à Bangui. La justice ne fut saisie d'aucune plainte sur la mort « *d'origine accidentelle* » par « *balles d'arme à feu* » de cet assistant militaire technique anciennement en poste à Marignane.⁷

Habyarimana aurait donc été assassiné par des membres de sa propre armée. Mais l'ambassadeur Martres a déclaré que « *retenir la responsabilité des extrémistes hutus, qui avaient déjà bien du mal à tirer au mortier et au canon reviendrait à admettre qu'ils aient*

bénéficié d'une assistance européenne pour l'attentat. »⁸ Autant dire une assistance française, car depuis fin 1990, les FAR ne tenaient face aux attaques du FPR que grâce à l'armée française. Le colonel Maurin conseillait le chef d'état-major et s'entendait très bien avec le colonel Bagosora, comme ce dernier l'a confié au juge Bruguière.⁹

Comment la France pouvaient-elle ne pas être informée de cet attentat ? Seraient-elle impliquée ? Cette hypothèse est insupportable. La patrie étant en danger, certains Français se sont vus chargés d'accréditer des fausses pistes comme celle de ce Ruzibiza, qui, après avoir dit au juge Bruguière qu'il faisait partie du commando, a finalement reconnu qu'il n'était pas à Kigali le jour de l'attentat ni les jours précédents.¹⁰

Aussitôt après la chute de l'avion, De Saint-Quentin se rend avec le commandant des paras-commando sur les lieux du crash.¹¹ Alors que les Casques-bleus de la MINUAR ne pourront jamais y accéder, il prélève des pièces de l'avion et des débris de missiles. Selon Stephen Smith dans *Libération* du 29 juillet 1994, les militaires français n'ont rien trouvé, mais l'attaché militaire Bernard Cussac a dit qu'on avait « *trouvé la boîte noire* ». ¹² La veuve Habyarimana confie à *Jeune Afrique* que les Français avaient « *découvert la boîte noire* ». ¹³ Celle-ci a été envoyée probablement en France. Pourquoi n'a-t-elle jamais été remise à la justice ?

Peut-on à l'instar du juge Bruguière croire à l'identification relevée sur des lance-missiles SAM 16, alors qu'elle a été fournie par le colonel Bagosora, condamné pour génocide, et que ces lance-missiles ont disparu ?¹⁴

Il prend en compte des photos d'un missile SAM 16 que la Mission d'information parlementaire a estimé être celles d'un missile qui n'a jamais servi.¹⁵

La France soutenait-elle toujours Habyarimana ? On peut en douter à lire ce télégramme de l'ambassadeur Martres qui, en mars 1993, le jugeait « *usé* » et « *ayant tout raté* ». ¹⁶ Les propos de Pierre Joxe,¹⁷ ministre de la Défense, et de Marcel Debarge, ministre de la Coopération,¹⁸ n'étaient pas plus amènes. Le remplacement du président Habyarimana était donc à l'ordre du jour à Paris.

Les dirigeants français ne se sont jamais sentis liés par les Accords de paix d'Arusha entre le FPR et le gouvernement rwandais. Ils ont continué à livrer des armes.¹⁹ Ils disaient qu'ils ont été signés grâce à eux, mais le général Quesnot estimait qu'ils donnaient « *un avantage exorbitant au FPR* ». ²⁰ Mitterrand comptait transformer ses soldats en Casques bleus,²¹ mais le FPR s'y opposa. Ce sont des Belges qui participèrent à la MINUAR en décembre 1993, alors que les troupes françaises dûrent partir. Pour le colonel Tauzin, commandant du 1^{er} RPIMa, c'était un nouveau Diên Biên Phù !²²

La monstrueuse présomption qui accusait le FPR d'avoir commis cet attentat pour prendre le pouvoir, provoquant ainsi le génocide des Tutsi, risque de se retourner contre Paris, tel un boomerang. Ce 6 avril 1994, le premier ministre Edouard Balladur et son ministre des Affaires étrangères Alain Juppé n'étaient-ils pas à Pékin, occupés à rappeler les dirigeants chinois au respect des Droits de l'homme ? ²³

Notes:

¹Auteur de *La France au cœur du génocide des Tutsi, L'Esprit frappeur*, 2010.

²Claudine Oosterlinck, Daniel Van Schendel, Jean Huon, Jean Sompayrac, *Rapport d'expertise. Destruction en vol du Falcon 50 Kigali (Rwanda)*, Tribunal de Grande Instance de Paris, 5 janvier 2012.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/rapport-balistique-attentat-contre-habyarimana-6-4-1994.pdf>

³Hervé Gattegno, Corine Lesnes, *Rwanda: l'énigme de la « boîte noire »*, Le Monde, mardi 28 juin 1994, pp. 1, 6.

⁴Déposition du sergent Yves Teyssier à l'auditorat militaire belge, 1^{er} juin 1994. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Teyssier1erjuin1994.pdf>

⁵Philippe Gaillard et Hamid Barrada, « Rwanda : l'attentat contre l'avion présidentiel : Le récit en direct de la famille Habyarimana », Jeune Afrique, 28 avril 1994, p. 18.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/ja19940428Habyarimana.pdf>

⁶J.-L. Bruguière, *Délivrance de mandats d'arrêts internationaux - Ordonnance de soit-communié*, 17 novembre 2006, p. 50.

⁷Michel Thomas, médecin-chef des EFAO, Certificat du genre de mort. Cf. Magazine Fayaoue-Info, Numéro 66, Décembre 2006. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/MichelThomasReneMaier.pdf>.

⁸Audition de Georges Martres, 22 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome III, Auditions, Vol. 1, pp. 128-129.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/AuditionMartres22avril1998.pdf#page=13>

⁹Commission rogatoire internationale siégeant au TPIR, Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora par le juge Jean-Louis Bruguière, 18 mai 2000, pp. 116-117. http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_53.pdf#page=181

¹⁰Marc Trévidic, Nathalie Poux, Mathieu Gautier, *Audition sur commission rogatoire internationale de Joshua Ruzibiza*, Oslo, Norvège, 15 juin 2010.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Ruzibiza15juin2010.pdf#page=5>

¹¹Fiche du ministère de la Défense, 7 juillet 1998, N° 543/DEF/EMA/ESG. Cf. Mission d'information parlementaire, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome II, Annexes, pp. 268-269.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/FicheMinDef7juillet1998.pdf>

¹²Stephen Smith, *Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé*, Libération, 29 juillet 1994, pp. 14-15.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/SmithLiberation29juillet1994.pdf>

¹³Philippe Gaillard et Hamid Barrada, « Rwanda : l'attentat contre l'avion présidentiel : Le récit en direct de la famille Habyarimana », Jeune Afrique, 28 avril 1994, p. 17.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/ja19940428Habyarimana.pdf>

¹⁴Luc De Temmerman à Mr. Van Der Meersch, 10 juillet 1995. Cf. TPIR, Affaire N° ICTR-98-41-T, Procès Militaires I (Bagosora), Pièce à conviction BAGOTHE-19, exhibit n° P372A.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Bagothe19-10July1995P372A.pdf>

¹⁵*Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Rapport, p. 231. http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp#P3794_536291

¹⁶Georges Martres, TD Kigali, 11 mars 1993, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome II, Annexes, pp. 217-218.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Martres11mars1993CDRruptureHabyarimana.pdf>

¹⁷Le ministre de la Défense, *Note pour le Président de la République*, 006816, 26 février 1993. Objet: Rwanda.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/Joxe26fev1993.pdf>

¹⁸Conseil restreint, mercredi 3 mars 1993.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint3mars1993.pdf>

¹⁹Livraison d'armes dans la nuit du 21-22 janvier 1994 en provenance de Châteauroux. Cf. F. Reyntjens; *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, p. 19 ; Livraison d'armes de Dominique Lemonnier. Cf. Info du 11 janvier 1994 du SGR. Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, Commission des Affaires étrangères du Sénat belge **1-611/8**, p. 81. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SenatBelgique-r1-611-8.pdf>

²⁰Bruno Delaye, Christian Quesnot, Entretien avec Françoise Carle, 29 avril 1994. Objet: Situation au Rwanda, p. 2.

²¹Conseil restreint, mercredi 3 mars 1993.
<http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint3mars1993.pdf>

²²Didier Tazuin, *Rwanda : je demande justice pour la France et ses soldats ! le chef de l'opération Chimère témoigne*, Ed. Jacob-Duvernet, p. 84.

²³Thierry Bréhier et Francis Deron, *La visite à Pékin d'Edouard Balladur et la question des droits de l'homme. La réconciliation franco-chinoise demeure entachée de quelques divergences*, Le Monde, 9 avril 1994, p. 6.